

Adhérer à l'association *Emploi-Nouvelle Donne* Pays Basque Landes

Premier contact

Toute personne intéressée peut contacter *Emploi-Nouvelle Donne* Pays Basque Landes :

- par le site internet, en cliquant sur "Contactez-nous", puis en renseignant et envoyant le formulaire.

- en téléphonant ou en rencontrant la Présidente (06 22 02 31 26), un bénévole ou un adhérent qui lui présentera succinctement l'association.

Le bénévole en charge prend contact à réception du message et organise un rendez-vous.

Le futur adhérent envoie son CV à nd@emploi-nouvelledonnepbl.fr . Objet « premier contact ».

Procédure d'adhésion

1. La première étape : rencontre avec deux bénévoles (durée entre une demi-heure à une heure) pour évaluer le besoin et les attentes du futur adhérent et lui présenter l'association.

A ce rendez-vous le futur adhérent apporte un CV papier, le formulaire d'adhésion et la charte de l'adhérent téléchargeables sur le site <https://emploi-nouvelledonnepbl.fr/nous-rejoindre/> .

2. La deuxième étape consiste à assister à une réunion hebdomadaire sans aucun engagement.

- Chaque réunion est un lieu d'échange où les adhérents présentent leur activité de la semaine, exposent leurs éventuelles difficultés ainsi que les pistes qu'ils comptent explorer.
- Les nouveaux venus se présentent à l'issue du tour de table (Le CV papier est remis à un bénévole).

3. Après cette première réunion le « futur adhérent » se détermine :

- soit il souhaite adhérer et il **revient la semaine suivante**. Il procède alors aux formalités d'inscription et au règlement de sa cotisation pour une année civile (40 euros).
- soit il n'est pas intéressé et ne revient pas. On ne vous relancera pas, aucune justification ne vous sera demandée.

4. Les formalités d'inscription consistent à :

- remettre, après la réunion, à un bénévole présent : **la charte de l'adhérent et le formulaire d'adhésion signés** ainsi que le **chèque pour la cotisation annuelle**.
- envoyer son CV numérique à nd@emploi-nouvelledonnepbl.fr (si cela n'a pas été déjà fait).

5. Accès à la partie privée du site internet.

Dès qu'il aura accompli les formalités d'inscription le nouvel adhérent devra :

- pour obtenir l'accès à la **partie privée** (adhérent) du **site internet**, **créer son compte en remplissant de formulaire accessible à la page S'inscrire (en haut et à gauche)**. Le bénévole chargé de la gestion du site fera ensuite le nécessaire pour activer le nouveau compte.
- pour participer au groupe de discussion (google group) de l'association, accepter l'invitation qui lui sera envoyée par mail.

6. Les services proposés par l'association :

- participer à la **réunion hebdomadaire du lundi**, activité de base de l'association
- consulter toutes les informations de la partie privée du site internet ;
- échanger avec l'ensemble du groupe via le groupe de discussion ;
- prendre rendez-vous pour un entretien individuel avec un bénévole sur un sujet de son choix et participer aux ateliers (lundi matin et parfois lundi après-midi) ;
- des sujets particuliers donnent régulièrement lieu à des échanges et/ou des ateliers.

La réunion hebdomadaire se tient tous les lundis (hors vacances scolaires) de 9 h 30 à 12 h 30 au 3 BIS Esplanade Jouandin à Bayonne (Maison de la Ville, dans le quartier de Sainte Croix, Bayonne nord. Voir le plan d'accès sur le site).